



# DÉLIBÉRATION

## du 28 mars 2023

Présents : 27 Excusés : 0 0 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27 --- Délégation certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le _____ Publiée, le _____ Notifiée, le _____	<b>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> . <i>Étaient présents</i> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU. <i>Étaient absents excusés</i> : / <i>Assistait également au titre des services</i> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON <i>Secrétaire de séance</i> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO <i>Date de la convocation</i> : 10 février 2023
<b>Délibération n°23.2.9</b>	<b><u>FINANCES</u></b> <i>Réalisation d'une liaison cyclable reliant le bourg au sud de la Commune – demande de subvention FMA – DREAL (ETAT)</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le coût total H.T du projet d'aménagement de liaison douce du bourg aux Étourneaux le long de la RD14 est de **1 010 000,00 €**. Pour optimiser les dépenses communales, plusieurs financements ont été sollicités auprès de différents acteurs :

- Le projet d'aménagement de liaison douce fait l'objet d'une subvention DETR 2021 (Etat) d'un montant de 105 000,00 € - représentant 10,4% du montant total H.T du projet – notifiée en juillet 2021.
- Une demande de subvention a été déposée auprès de la COMPA pour un montant de 202 000,00 € H.T – représentant 20% de montant total H.T du projet – au titre de du Fonds de concours 2022. Le dossier est reporté au titre de l'année 2023, les travaux n'ayant pas encore été engagés sur l'année 2022.
- Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt « Cœur de bourg / cœur de ville » issu du dispositif de soutien aux territoires 2020-2026 du Département de Loire-Atlantique, une demande de subvention a été déposée pour un montant de 404 000,00 € H.T – taux d'intervention maximal de 40% pour une commune comme Mésanger.

Madame le Maire rappelle également que l'enjeu premier de ce projet de liaison douce entre le bourg et les Étourneaux est d'assurer des trajets du quotidien (dont domicile-travail) sécurisés pour la mobilité active entre les hameaux du sud de l'agglomération – dont la population cumulée atteint environ 1 500 habitants soit un chiffre très sensiblement inférieur à la population agglomérée en cœur de bourg (1 800 habitants) – et le cœur de bourg qui concentre des emplois et services.

A ce titre, en ce début d'année 2023, la DREAL Pays de la Loire met en place son 6<sup>e</sup> appel à projets issu du Fonds Mobilités Actives (FMA) destiné à financer notamment **les projets de type « itinéraire sécurisé » pour les mobilités du quotidien**, s'agissant d'un aménagement cyclable justifié par les trafics et les vitesses automobiles pratiquées et dont l'itinéraire est inférieur à 15 km de longueur.

L'assiette éligible ne prend en compte que les aménagements sécurisés en site propre, séparés de la circulation automobile. Elle est constituée des seuls coûts afférents au projet d'aménagement

cyclable, incluant les frais d'études et de maîtrise d'ouvrage, externes et liés directement au projet sont éligibles (études d'avant-projet, étude d'impact, acquisitions foncières...) si l'acte juridique passé pour son exécution est postérieur à la date de dépôt du dossier.

- Le taux d'aide maximum est de 50% de l'assiette éligible, en gardant un minimum de 20% du montant total à la charge de la collectivité.
- Le plafond de l'aide demandée ne pourra pas être inférieur à 100 000 € par projet.

Suivant APD actualisé du projet de liaison douce préparé par le Cabinet de MOE ARRONDEL, le montant des travaux ressort à **944 635,00 € H.T** + ingénierie MOE + acquisitions foncières + bornages emprises foncières + divers engagements (signalétique), soit un coût global estimé à ce stade APD à **1 010 000,00 € H.T**

La commune décide donc de solliciter le financement du Fonds Mobilités Actives en candidatant au 6<sup>ème</sup> Appel à projets Aménagements cyclables pour le projet de liaison douce du bourg aux Étourneaux selon le plan de financement qui suit :

## DÉPENSES

Nature de dépenses	Montant HT €
Études – Ingénierie MOE : - Taux d'honoraires – marché 26/01/2021 = 3% - Estimation APD	28 340,00
Acquisitions foncières – Notaire – DUP : - 3 600 ML X 5m X 0,5€ - Notaires - DUP	25 000,00 : - 9 000,00 - 10 000,00 - 6 000,00
<b>Travaux – estimation APD 12/12/2022</b>	<b>944 635,00</b>
Autres : - Bornage emprises foncières - Divers – A.O	5 785,00 6 240,00
<b>Total H. T</b>	<b>1 010 000,00</b>
<b>MONTANT ÉLIGIBLE H.T AU FMA</b>	<b>?</b>

## RECETTES

Co financeurs	Dispositif	Montant	Acquis, refusé, sollicité	Taux
État	DETR 2021 (notifiée le 13 juillet 2021)  <i>Taux d'intervention maximal de 35% de 350 000 €</i>	105 000,00 €	Acquis	10,4 %
<b>DREAL</b>	<b>6<sup>e</sup> AAP Aménagements cyclables – Fonds Mobilités Actives</b>  <b>Taux indicatif d'intervention maximal de 50% avec un minimum de 100 000 €</b>	<b>103 000,00 €</b>	<b>A solliciter</b>	<b>10,2%</b>

Département	Soutien aux territoires – « Cœur de bourg / cœur de ville » <i>Taux indicatif d'intervention maximal de 40 % des dépenses H.T pour une commune de catégorie 2 comme Mésanger</i>	400 000,00 €	A solliciter	39,6 %
Autres : Intercommunalité – COMPA	Fonds de Concours 2023 <i>Taux 20% maximum du montant H.T des travaux</i>	200 000,00 €	A solliciter	19,8 %
<b>TOTAL CO FINANCEMENTS</b>		<b>808 000,00 €</b>		<b>80,0 %</b>
<i>Dont co-financements acquis</i>		<i>105 000,00 €</i>		<i>10,4%</i>
<i>Dont co-financements en attente</i>		<i>703 000,00 €</i>		<i>69,9 %</i>
<b>Part d'auto-financement **</b>	<b>En fonds propres (en attente de notification des autres financeurs)</b>	<b>202 000,00 € HT</b>		<b>20%</b>

**Après avoir entendu cet exposé,**

*Vu l'exposé présenté,*

*Vu le dossier de candidature au titre du 6<sup>e</sup> appel à projets Aménagements cyclables issu du Fonds Mobilités Actives (en pièce-jointe),*

*Vu l'article L2121-29 du CGCT,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
est appelé à :**

► **AUTORISER** Madame le maire à candidater au 6<sup>e</sup> appel à projets Aménagements cyclables issu du Fonds Mobilités Actives de la DREAL Pays de la Loire pour un financement comme suit :

- **Montant éligible = 1 010 000€ H.T**
- **Taux d'intervention maximal = 50%**
- **Plafond d'aide minimum = 100 000,00 €**
- **Montant de l'aide sollicitée = 103 000 € H.T**

Pour extrait conforme au registre »

**Le Maire,  
Nadine YOU**

**Estelle GOIMBAUD  
Secrétaire de séance**